



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2010
2. Préparation du débat de consultation demandé par Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au sujet des lignes directrices de la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique
– Echange de vues avec le Comité de pilotage
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf

M. Jos Bertemes, M. Michel Lanners et Mme Caroline Lentz, Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

M. Rolf Tarrach, Recteur de l'Université du Luxembourg

M. Jos Salentiny, Directeur de l'Athénée de Luxembourg, M. Robert Bohnert, Directeur du Lycée classique de Diekirch, M. Henri Trauffler, Directeur du Lycée classique d'Echternach

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2010

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. Préparation du débat de consultation demandé par Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au sujet des lignes directrices de la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique – Echange de vues avec le Comité de pilotage

En guise de remarque préliminaire, le représentant du groupe politique « déi gréng » fait valoir qu'il aurait souhaité une préparation plus approfondie et extensive du débat de consultation au sujet des lignes directrices de la réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique, débat qui aura lieu dès la semaine du 18 octobre 2010¹. Comme il l'avait déjà signalé lors de la réunion du 16 septembre 2010, l'orateur aurait jugé utile que la Commission procède à un échange de vues avec une délégation du Parlement des Jeunes, d'autant que cet organisme vient d'adopter, au cours de sa session 2009-2010, une série de résolutions relatives à la réforme précitée. Un autre sujet à aborder dans ce contexte aurait été celui de la comparaison des examens de fin d'études secondaires de nos pays voisins avec l'examen de fin d'études secondaires luxembourgeois, afin de mieux cerner la problématique de la certification à l'échelle de la Grande Région.

Le représentant du groupe politique DP rappelle que son groupe considère aussi que le débat de consultation se fait assez tôt, ce qui empêche une préparation plus minutieuse.

M. le Président prend acte de ces observations. Pour ce qui est de la remarque relative à un manque d'implication des jeunes et surtout du Parlement des Jeunes, l'orateur estime que les résolutions de ce dernier ont été transmises aux membres de la Commission et qu'il est loisible à chaque député d'en tenir compte, s'il le souhaite. Il défend le point de vue que les commissions parlementaires, plutôt que de constituer des forums de discussion, ont en première ligne une mission à remplir dans le cadre de la procédure législative.

• **Introduction**

M. le Président explique que la Commission consacre deux réunions à la préparation du débat de consultation sous rubrique. Alors que la première réunion était réservée à un échange de vues avec Mme la Ministre et les experts gouvernementaux qui participent à l'élaboration de la réforme précitée, la présente réunion permet à la Commission de rencontrer les membres du Comité de pilotage qui accompagne la réforme.

Il est encore rappelé que le Document d'orientation pour une réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique a été présenté à la Commission le 4 mars 2010 (cf. procès-verbal de cette réunion). Ce document a été élaboré par un groupe de travail suite à une vaste consultation de tous les partenaires concernés (collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, enseignants délégués par leurs établissements respectifs, associations d'étudiants) et était censé servir de base de départ à un second tour de consultation des acteurs impliqués dans la réforme.

¹ Ce débat figure à l'ordre du jour de la séance publique du 20 octobre 2010.

Le débat de consultation demandé par Mme la Ministre permettra aux groupes et sensibilités politiques de prendre position au sujet des éléments-clés de la réforme, parallèlement aux interventions d'autres acteurs concernés et donc dès avant l'élaboration de l'avant-projet de loi et le dépôt du projet de loi afférent.

- **Echange de vues**

Suite à ces précisions, les membres de la Commission procèdent à un échange de vues dont il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- *Enseignement des langues*

- La problématique de l'enseignement des langues en général et les modifications proposées par le Document d'orientation en particulier ont déjà donné lieu à de multiples interrogations et prises de position. Dans le cadre du présent échange de vues, tous les intervenants s'accordent pour dire que le multilinguisme constitue encore et toujours un atout pour le Luxembourg, atout qu'il ne faut en aucun cas abandonner.

M. le Recteur de l'Université du Luxembourg tient à souligner que les connaissances en trois langues des bacheliers luxembourgeois sont excellentes en comparaison européenne. Les seuls pays dont les élèves ont une maîtrise comparable de trois langues sont la Suisse et la Finlande, sachant de plus que pour les élèves de ces pays, une des trois langues maîtrisées est leur langue maternelle.

- En ce qui concerne les échecs en langues aux examens de fin d'études, MM. les Directeurs de lycée estiment que ces matières ne constituent plus des facteurs éliminatoires qui empêcheraient le cas échéant un élève d'entamer des études supérieures. Evidemment, les résultats varient d'année en année, ainsi que selon les sections, mais en général il ne faut pas perdre de vue que les règlements portant organisation des examens de fin d'études prévoient un système de compensations et de rééquilibrages susceptible d'éviter un tel cas de figure.

L'on constate que dans l'enseignement secondaire, les élèves des sections B, C et E, qui, en classe de 1^{re}, ne suivent des cours qu'en deux langues, ont tendance à préférer l'anglais au français. Dans l'enseignement secondaire technique, le fait que le français est une branche fondamentale en classe de 13^e commerce et gestion (CG) est problématique pour certains élèves. Par contre, le fait qu'en classe de 13^e de la division technique générale (GE), l'anglais constitue une matière obligatoire donne plutôt lieu à de bonnes expériences.

Il se révèle aussi que des bacheliers qui se destinent à des études de nature plus spécifique ou technique doivent avoir un niveau assez élevé uniquement dans une langue, à savoir celle du pays où ils font leurs études.

- Quant à la question du poids à accorder à l'enseignement de l'anglais, il y a lieu de retenir les considérations suivantes :

- M. le Recteur fait valoir que le projet de réforme des classes supérieures de l'ES et de l'EST est censé préparer l'avenir. Voilà pourquoi il convient de se défaire d'une vision eurocentriste du monde. Il est indéniable que l'anglais s'impose dès à présent comme langue universelle et que son importance ira croissant au cours des décennies à venir, entre autres dans le contexte de l'essor économique des nouveaux pays industrialisés d'Asie. La seule langue indo-européenne susceptible de concurrencer jusqu'à un certain niveau l'anglais pourrait être l'espagnol. Compte tenu de cette évolution, il importe que les jeunes Luxembourgeois disposent d'un niveau poussé en anglais, d'autant que, compte tenu de l'étymologie de cette langue, son apprentissage ne devrait pas poser de problèmes majeurs à quiconque maîtrise le français et/ou l'allemand.

- D'ores et déjà, les bacheliers luxembourgeois sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans les universités des pays anglophones, non seulement pour faire des études de lettres anglaises, mais aussi pour se lancer dans des études relevant du domaine des sciences.
Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que maintes universités situées en dehors du monde anglo-saxon offrent de plus en plus de cursus dont la langue véhiculaire est l'anglais. Cela vaut surtout au niveau des masters.
- Pour ce qui est de l'opportunité de commencer l'enseignement de l'anglais dès la classe de 7^e, MM. les Directeurs donnent à penser qu'au vu de la situation linguistique particulière du Luxembourg, impliquant un apprentissage précoce de l'allemand et du français, l'ajout d'une troisième langue en 7^e risque de poser problème à des élèves issus de contextes linguistiques très diversifiés et ayant déjà souvent à vaincre des difficultés en allemand et en français. Il faut en effet se poser la question de savoir combien de langues les élèves peuvent apprendre à quel rythme de progression. De plus, il ne faut pas oublier que la maîtrise d'une langue ne dépend pas uniquement de la durée de l'apprentissage.
D'un autre côté, il est vrai qu'à l'heure actuelle, faute de connaissances suffisantes en anglais, il est plutôt difficile pour les élèves intéressés d'intégrer au niveau de la classe de 4^e les classes internationales qui fonctionnent à l'Athénée de Luxembourg.
- Un membre de la Commission argumente que le premier objectif de l'enseignement secondaire devrait être celui de la transmission d'une culture générale. Dans cette optique, il s'agit de transmettre aux élèves les héritages et les richesses culturelles dont jouit le Luxembourg en tant que pays situé à l'intersection des cultures francophones et germanophones. Vouloir renforcer le poids de l'anglais au nom d'une approche utilitariste et pragmatique de l'enseignement est donc contestable. Il faut se garder de surestimer la problématique de l'anglais, d'autant que cette langue s'apprend vite, du moins dans sa dimension communicative. S'il est vrai que l'anglais devient de plus en plus la lingua franca dans le domaine de la recherche, il ne faut pas oublier qu'il s'agit à chaque fois d'un jargon spécifique que les chercheurs non-anglophones s'approprient essentiellement en cours de route.
En outre, étant donné que bon nombre d'élèves ne feront pas d'études supérieures à l'étranger et ne passeront pas non plus leur vie professionnelle dans un autre pays, il convient de tenir compte du marché de travail luxembourgeois, où la plupart des postes vacants requièrent, encore et toujours, surtout la maîtrise du français et de l'allemand.
- Il est encore soulevé la question de savoir s'il ne faudrait pas distinguer clairement entre cycle inférieur et cycle supérieur en ce qui concerne le poids à accorder à l'enseignement de l'anglais. En effet, alors qu'au niveau du cycle inférieur, l'enseignement du français et de l'allemand semble d'une importance primordiale, d'autres considérations sont valables pour le cycle supérieur.
- Un autre questionnement concerne la proportionnalité entre la durée de l'apprentissage de l'allemand et du français (13 respectivement 12 ans), d'une part, et celle de l'anglais (6 ou 5 années), d'autre part. Cette disproportion semble confirmer l'idée selon laquelle les connaissances linguistiques ne sont pas forcément tributaires de la durée d'apprentissage.

- Quant à l'approche didactique et méthodologique de l'enseignement des langues, plusieurs intervenants plaident, au nom d'une meilleure adéquation des compétences des élèves aux exigences de la vie professionnelle, pour un renforcement des aspects de la communication et de l'expression. Dans cette optique, les programmes de l'anglais font figure de modèle, dans la mesure où ils misent davantage sur ces domaines. En résulte une plus grande aisance des élèves à l'oral dès les premières années d'apprentissage. Il va sans dire qu'une telle orientation n'implique pas pour autant une remise en cause de l'enseignement de la littérature, enseignement dont d'aucuns estiment qu'il a pourtant un poids quelque peu excessif en allemand et en français.

Tout compte fait, il s'agit de trouver une pondération adéquate entre communication et expression, d'une part, et littérature, d'autre part. De même, il importe de trouver le juste milieu entre expression orale et écrite, les compétences écrites des élèves laissant aussi parfois à désirer. Dans ce contexte, il est signalé que le nombre de cours d'appui offerts pour les classes inférieures a tendance à augmenter.

- Un tel rééquilibrage implique toutefois la nécessité de disposer d'assez de personnel enseignant et d'auditoires suffisants, afin que l'acquisition des compétences communicatives et expressives puisse se faire dans de bonnes conditions.

Pour ce qui est plus particulièrement des enseignants d'anglais, il n'existe pas de problèmes de recrutement.

- *Approche didactique et méthodologique*

A l'instar de l'enseignement des langues, l'enseignement des sciences humaines doit aussi remettre en cause et réviser son approche méthodologique. Il importe de créer des synergies entre les différentes branches et de dépasser le compartimentage et le cloisonnement au profit d'une approche inter- et transdisciplinaire.

En général, il est évident que la réforme structurelle doit s'accompagner d'une réflexion portant sur le contenu des différentes branches et les méthodes d'enseignement. L'expert gouvernemental expose qu'actuellement, les « présidents du mardi », c'est-à-dire les présidents des Commissions nationales pour les programmes réunis sous la coordination du MENFP, se penchent sur la problématique des compétences transversales, dans l'optique d'une approche interdisciplinaire. Il appartiendra ensuite aux différentes branches d'entamer, au sein des Commissions nationales pour les programmes, des réflexions méthodologiques propres à leur matière, tout en tenant compte des compétences transversales définies.

- *Travail d'envergure*

Il est souligné la nécessité de définir des critères très précis devant présider à l'élaboration et à l'évaluation du travail d'envergure prévu en classes de 2^e et de 12^e, afin d'éviter toute évaluation aléatoire. De même, l'accompagnement par un enseignant-tuteur doit être clairement défini, d'autant que les enseignants ne disposent jusqu'à présent d'aucune expérience en la matière.

Il y a lieu de préciser que le travail d'envergure tel qu'envisagé par le projet de réforme ne se veut nullement un travail de niveau universitaire. L'intérêt essentiel réside plutôt dans la démarche méthodologique à adopter par l'élève : ce dernier apprendra à gérer son temps, à rechercher des informations et à faire le tri parmi la pléthore d'informations disponibles sur un sujet, pour présenter ensuite sa production de façon structurée.

L'expert gouvernemental ajoute que le MENFP s'emploiera à préciser encore davantage la notion de travail d'envergure et à en définir le détail de l'organisation pratique. Ces efforts déboucheront sur l'élaboration d'un vade-mecum qui déterminera le cadre général dans lequel s'inscrira ce travail revêtant un caractère national, ainsi que les modalités concrètes de réalisation, d'encadrement et de correction.

- *Parcours de spécialisation et examen de fin d'études*

Il est rappelé que dans l'enseignement secondaire, le système actuellement en place se caractérise par une grande rigidité, à tel point que certains bacheliers ont eu des difficultés à s'inscrire pour certains cursus universitaires. Cela vaut surtout pour des détenteurs d'un

diplôme de fin d'études secondaires, section A (langues vivantes), qui ne bénéficient pas de cours de mathématiques et de sciences naturelles en classes de 2^e et de 1^{re}.

Le projet de réforme propose un parcours de spécialisation fondé sur deux dominantes (sciences humaines et langues, sciences et mathématiques) dont chacune comporte trois volets (langues, spécialisation, formation générale).

A l'origine de cette proposition se trouve la volonté de trouver un certain équilibre entre spécialisation et culture générale. De plus, ce système est censé allier la possibilité d'une spécialisation à une plus grande flexibilité des choix.

Pour ce qui est de la question de savoir si le modèle prévu garantit encore une spécialisation suffisante à des candidats se destinant à une carrière dans les domaines des arts plastiques et de la musique, il est indiqué que la spécialisation actuellement offerte par les sections E et F risque d'être un peu trop poussée. Le nouveau modèle permettra encore et toujours une telle spécialisation, tout en la ramenant à un degré raisonnable.

En Finlande, comme le signale un membre de la Commission, les élèves peuvent passer un baccalauréat comprenant un minimum de quatre branches et un maximum de douze branches. Le choix de ces branches est laissé aux élèves, la seule matière obligatoire étant la langue et la culture finlandaises. Un tel système ne semble viable qu'à condition de l'assortir d'une orientation optimale et d'un guidage efficace de l'élève.

Interrogés sur l'opportunité de fonder le parcours encore davantage sur le libre choix en vue d'une responsabilisation renforcée des élèves, MM. les Directeurs font valoir qu'il faut toutefois veiller à ce que le système reste gérable. Par ailleurs, l'école a encore et toujours la responsabilité de former les élèves de telle manière qu'ils aient à la fin de leur parcours scolaire la possibilité de faire les études de leur choix, sachant que ce choix se fait souvent assez tardivement.

Dans l'optique d'une plus grande flexibilité à l'intérieur d'une structure nationale est actuellement analysée l'opportunité d'étendre le baccalauréat sur deux années, en prenant en compte certains éléments de la classe de 2^e.

En ce qui concerne le modèle finlandais évoqué ci-dessus, il faut se demander si l'on est dans ce cas encore en présence d'un diplôme national qui a une valeur uniforme. Un tel système peut avoir pour corollaire de délivrer plusieurs catégories ou niveaux de baccalauréats, les admissions aux universités se faisant alors en fonction de ces catégories. Il s'agit d'un changement de paradigme, dans la mesure où chaque baccalauréat est ainsi considéré comme une clé d'accès à certaines études supérieures et non plus comme un diplôme national uniforme.

- *Place des mathématiques et des sciences naturelles*

M. le Recteur constate qu'il devient de plus en plus difficile de faire des études supérieures sans avoir un certain niveau en mathématiques (cf. *supra*).

De même, pour pouvoir aborder les grandes questions sociétales contemporaines (p. ex. : OGM, changement climatique et développement durable etc.) dans leur dimension éthique et philosophique, il est indispensable d'appréhender les problèmes scientifiques qui s'y trouvent à la base.

Dans cette optique, le manque aigu de candidats se destinant à une carrière de professeur de mathématiques ou de sciences naturelles est d'autant plus dramatique.

- *Responsabilisation accrue des élèves / tutorat / portfolio*

Il va sans dire qu'un des objectifs du système préconisé, marqué par une flexibilité renforcée et une plus grande liberté de choix, réside dans la responsabilisation accrue des élèves. Quant au tutorat, MM. les Directeurs se déclarent convaincus de son utilité au niveau des classes inférieures, notamment en classes de 7^{es} et de 6^e/8^e, mais estiment qu'il n'est guère indiqué de l'étendre sous cette forme aux classes supérieures. Ils insistent par contre sur l'importance fondamentale d'une orientation conséquente.

Un nouvel outil en vue d'une responsabilisation accrue est le portfolio réunissant les productions de l'élève tout comme d'autres types de documents témoignant de ses expériences ou activités extrascolaires. L'idée que l'école soit amenée à gérer et à certifier des activités extrascolaires a soulevé un certain nombre d'interrogations parmi les acteurs consultés. Il est précisé dans ce contexte que l'école peut tenir compte des réflexions personnelles des élèves au sujet des différentes pièces, et non des certificats eux-mêmes.

- *Etudes disponibles*

Il existe une série d'études comparatives entre pays. Au niveau de la comparaison des programmes de différents pays, il se révèle que la tendance générale est celle de l'approche par compétences, ainsi que de la distinction entre expression orale et écrite, compréhension de l'oral et de l'écrit en matière d'enseignement des langues.

En ce qui concerne le niveau des élèves à la fin de leurs études secondaires ou secondaires techniques, une étude relative aux compétences en anglais fait état d'une grande dissémination, allant du niveau A2 au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Une étude du MENFP datant de 2003 recense et analyse les jugements que d'anciens élèves portent rétrospectivement sur l'enseignement secondaire luxembourgeois, tout en s'intéressant aussi à leurs expériences universitaires et professionnelles². Les sondés y soulignent l'importance des aspects communicatifs dans le domaine de l'enseignement des langues, ainsi que du travail autonome et de l'interdisciplinarité. Ils considèrent aussi qu'en comparaison avec leurs condisciples d'autres pays, ils disposent d'un niveau plutôt élevé en matière de grammaire et d'orthographe.

- *Opportunité d'une généralisation de l'organisation semestrielle*

Les collègues des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique ont adopté à l'unanimité un avis comportant des propositions concrètes en vue d'une généralisation de l'organisation semestrielle au niveau de l'enseignement postprimaire. Un tel modèle d'organisation implique la nécessité, surtout au niveau de la division inférieure, de mettre au point des outils permettant d'informer les parents bien avant la fin du premier semestre sur la progression de leurs enfants.

- *Rôle et profil de l'enseignant*

En conclusion, il est fait valoir que les innovations préconisées (nouvelles approches méthodologiques et didactiques, interdisciplinarité, tutorat etc.), qui dépassent la simple

² Cette étude intitulée « Befragung von ehemaligen Schülerinnen und Schülern des luxemburgischen Enseignement secondaire. Ergebnisse einer repräsentativen Untersuchung der Examensjahrgänge 1996/1997 bis 2000/2001 » peut être consultée sur le site du MENFP à l'adresse suivante : http://www.men.public.lu/priorites/reforme_classes_superieures/090723_bibliotheque/index.html .

logique de l'approche par compétences, impliquent la nécessité de redéfinir le rôle et le profil de l'enseignant. Ce sujet mériterait sans doute une discussion approfondie.

M. le Président lève la séance en remerciant tous les intervenants de l'échange de vues instructif.

3. **Divers**

La prochaine réunion de la Commission sera consacrée à la **visite de l'IFSB** (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment, 5, Zone d'activités économiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg). Cette visite aura lieu le **jeudi 21 octobre 2010, de 10.30 à 12 heures**. Le programme de la visite et une brochure de l'IFSB ont été transmis par courrier électronique en date du 13 octobre 2010.

Luxembourg, le 18 octobre 2010

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot